Trente-sixième Année — N° 53 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 22 FÉVRIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 21 FÉVRIER 1891

LA COMPÉTENCE DES JUGES DE PAIX

La compétence des juges de paix, définie par la loi de 1838, a deux degrés. Ces magistrats jugent en premier et dernier ressort toute les affaires civiles dont l'importance ne dépasse pas cent francs.

De cent francs à deux cents francs, ils jugent en premier ressort, mais les parties ont droit de faire appel au Tribunal civil.

Il est juste d'ajouter que pour une certaine catégorie d'affaires pouvant se juger ou par la preuve testimoniale ou par l'inspection des lieux, la compétence actuelle des juges de paix dépasse de beaucoup 200 fr. Mais, nous le répétons, il s'agit d'une catégorie d'affaires d'une nature spéciale et nettement définie par la loi.

La Chambre discute en ce moment un projet de loi qui étend considérablement la compétence des juges de paix.

L'article premier de ce projet de loi, déjà voté dans les séances de lundi et de mardi, attribue à la compétence des juges de paix, en premier et dernier ressort, — c'est-à-dire sans appel, — toutes les affaires jusqu'à concurrence de 300 francs.

De 300 francs à 1,500 francs, les juges de paix décideront en premier ressort, avec faculté pour les parties de faire appel au Tribunal civil.

Ce vote de la Chambre a été vivement et longuement disputé.

On a d'abord fait observer, et avec raison, que s'il était possible aux Chambres et au gouvernement d'étendre l'égislativement la compétence des juges de paix jusqu'à 1,500 francs et d'augmenter le traitement de ces magistrats de façon à rémunérer le surcroit de travail qui va leur incomber, en revanche, il ne leur était possible ni de leur infuser la science juridique nécessaire pour remplir leur mandat, ni de leur conférer l'inamovibilité, qui doit être la garantie de leur indépendance et de leur impartialité.

Il y a certainement en France des juges de paix d'un réel savoir et d'une véritable indépendance de caractère.

Mais un grand nombre d'entre eux sont nommés, par la protection d'hommes politiques, sans préparation suffisante. Ce sont des fonctionnaires révocables, qui s'efforcent de racheter leur insuffisance professionnelle par leur zèle politique. Ce sont de mauvais juges, mais de bons agents électoraux.

Combien connaissons-nous de justices de paix où le personnage prépondérant est, non pas le juge, mais le greffier.

Confier à ces juges l'appréciation, même en premier ressort, d'affaires importantes, est-ce offrir aux contribuables une justice éclairée et impartiale ?

M. Darlan, député de Lot-et-Garonne, a proposé de n'attribuer aux juges de paix qu'une compétence sans appel. A eux la décision, en premier et dernier ressort, de toutes les causes ne dépassant pas 300 francs : mais rien de plus.

La connaissance des affaires au dessus de 300 francs leur serait retirée et appartiendrait aux tribunaux civils.

L'argument invoqué par M. Darlan nous paraît excellent et sans réplique.

«Ce que le pays demande avant tout, a-t-il dit, c'est la réduction des frais de justice. Or, vous allez à l'encontre de ce vœu en créant deux degrés de juridiction pour les affaires de 300 à 1,500 francs. Il est certain que les justiciables condamnés feront toujours appel de la décision du juge de paix quand il s'agira de sommes un peu importantes. Pourquoi donc les condamner à des frais et à des lenteurs en les condamnant à passer par la justice de paix ? laissez-les s'adresser directement au tribunal civil, et vous leur aurez économisé des pertes très appréciables de temps et d'argent. »

M. Darlan n'a pas entrainé la majorité. Pour notre part nous le regrettons... Nous savons bien qu'à Roubaix-Tourcoing nous sommes mal partagés et qu'il est très dérangeant pour nous de nous en aller à Lille nous faire juger au civil; mais le moment n'est peut-être pas loin où nos représentants au Parlement et dans les Conseils publics montreront la nécessité, pour Roubaix-Tourcoing, d'avoir enfin des tribunaux de première instance, comme ils ont des tribunaux de commerce.

En attendant, il nous parait évident que l'extension de compétence que la Chambre vient d'attribuer aux juges de paix est préjudiciable aux intérêts de tous les contribuables français. Elle ne peut servir qu'aux candidats officiels qui se serviront des juges pour leurs besoins électoraux.

Une fois de plus, nous nous trouvons en présence d'une loi destinée à servir, non pas les intérêts du pays, mais les intérêts du parti au pouvoir.

CE QUE GUILLAUME II

PENSE DE M. DE BISMARCK

Un correspondant de la *Paix*, à Berlin, dit tenir de bonne source que l'empereur Guillaume, s'entretenant ces jour derniers du cas de M. de Bismarck avec l'ambassadeur de l'une des plus grandes puissances continentales, se serait exprimait comme suit :

« Le duc de Lauenbourg (c'est ainsi que l'empereur appelle constamment M. de Bismarck), paraît m'en vouloir de plus en plus d'avoir provoqué et accepté sa démission de chancelier de l'empire. Mon Dieu ! il m'a été infiniment pénible, je l'avoue, de me séparer définitivement de ce vieux et éprouvé serviteur de mon grand-père et de mon père. Mais le moyen d'agir autrement ?

» Depuis ce jour, le duc, obéissant à des ressentiments indignes de lui, est descendu du piédestal où l'avaient placé la reconnaissance nationale et la mienne propre, et s'est jeté à corps perdu dans une opposition sans mesure et sans dignité. Avec une véhémence inouïe, il désapprouve, attaque, condamne tout ce que fait mon gouvernement, contre lequel il dirige une polémique de presse absolument intolérable. N'allez pas croire, toutefois, que, ainsi que le bruit en a couru, j'aie l'intention d'obtenir par la force, en faisant intervenir le tribunal d'empire, ce que le duc me refuse par amour. Car ce serait une grande erreur. Une pareille idée est trop absurde pour qu'elle ait pu. un seul instant, hanter mon cerveau.

» Non, jamais! — vous pouvez m'en croire, et je vous autorise à le répéter — jamais l'empereur d'Allemagne ne donnera au monde le spectacle misérable d'un monarque mutiant en accusation, sur ses vieux jours, celui qui fut un serviteur passionné de la Prusse et de l'Allemagne et que, malgré les fautes de sa vieillesse, la postérité regardera comme l'un des plus grands hommes d'Etat du temps présent. »

Cette attitude de l'empereur d'Allemagne n'aurait rien que de très-correct, mais elle dément les informations précédentes au sujet des poursuites possibles contre M. de Bismarck.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Paris, 20 février. — Le projet du gouvernement relatif au droit d'accroissement, et que nous avons publié, a été examiné aujourd'hui par la commission du budget. La seule modification au régime actuel que propose le gouvernement consiste à n'exiger qu'une seule déclaration pour les accroissements réalisés par décès au cours d'une même période de six mois, et, dans ce cas, le droit proportionnel ne sera désormais perçu que sur la valeur « cumulée » des parts déclarées. La discussion qui a eu lieu sur ce projet, à la Commission, a été assez longue.

M. Burdeau reconnait que tout le monde est d'accord pour reconnaitre la nécessité de modifier la pratique de la loi actuelle, et par une contradiction véritablement stupéfiante, M. Burdeau demande que pour le passé la loi soit appliquée dans son intégrité et que les sommes réclamées par l'enregistrement aux congrégations soient recouvrées totalement.

D'autre part, M. Burdeau estime que le projet du gouvernement n'est pas assez large, puisqu'il ne s'applique presque exclusivement qu'aux congrégations.

Il voudrait que le gouvernement présentât une réforme complète des lois organiques de l'enregistrement considérées dans leurs tarifs. Cependant, ajoute M. Burdeau, si le ministre des finances assure que son projet n'aura pas d'effet rétroactif, on peut étudier la question.

M. Poincaré pense qu'il est inutile d'interroger le gouvernement sur ce point; il n'est pas douteux qu'il compte réclamer l'arriéré aux congregations.

M. Reinach pense au contraire qu'il faut être fixé à cet égard et qu'il y a intérêt à statuer rapidement pour mettre fin à une injustice criante, sans attendre la réforme des lois d'enregistrement. M Camille Pelletan parle dans le même sens que M. Burdeau et finalement la Commission décide de l'entendre sur le point de savoir s'il n'entend pas généraliser la réforme projetée aux lois organiques d'enregistrement, considérées dans leurs tarifs.

De plus, le ministre des finances devra présenter à la Commission un état des sommes dues au fisc par les congrégations. La décision de la Commission du budget cache mal son désir de faire traîner les choses en longueur, de manière à continuer les persécutions dont les congrégations sont actuellement l'objet.

Elle sait fort bien qu'une réforme complète des lois d'enregistrement n'a aucune chance d'aboutir, de cette façon la loi dont elle reconnait elle-même toute l'iniquité pourra être longtemps encore appliquée.

Lyon, 20 février. — A la suite des poursuites pour le droit d'accroissement, le mobilier des Sœurs de Saint-Charles-de-Trévoux (Ain) a été saisi ce matin. Une partie de celui de la maison-mère de Lyon sera vendu lundi sur la place publique.

Rouen, 20 février. — Le tribunal d'Yvetot a jugé la question des Sœurs avec indépendance. On sait qu'on attendait avec anxiété le résultat de ce grand procès.

« Le tribunal civil d'Yvetot a décidé hier que les Congrégations autorisées de femmes ne doivent pas le droit d'accroissement sur les biens qui leur appartiennent régulièrement. Malgré l'arrêt de la Cour de Cassation, malgré les conclusions longuement développées du procureur de la République, ces magistrats indépendants ont répudié toutes ces subtilités byzantines par un jugement d'autant plus fortement motivé qu'il sera examiné et critiqué de plus près en la forme et au fond. Nous sommes heureux d'enregistrer ce premier succès d'une cause si juste, dû à l'indépendance de la magistrature normande, et nous formulons le vœu sincère qu'il se transforme en un triomphe définitif. »

LA SITUATION COMMERCIALE

DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 21 février.

C'est toujours une sorte de marasme qui caractérise l'état général des affaires sur les places de Roubaix-Tourcoing.

En fabrique la situation ne se modifie guère. On présente, en ce moment, les classiques en confections de dames pour l'hiver; les fantaisies ne seront prêtes que plus tard. On fonde beaucoup d'espoir sur les collections de cette saison.

Le commerce des laines reste très calme: les affaires traitées se réduisent aux besoins stricts de la consommation; quant aux prix ils ont peu varié mais sont toujours plutôt faibles.

Sur le marché à terme, la spéculation se tient sur une grande réserve : aussi les transactions manquent complètement d'activité et on n'assiste plus qu'à des séances insignifiantes comme chiffre d'affaires.

En somme, situation toujours tendue et difficile.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Paris, 20 février. — Le conseil d'Etat, statuant aujourd'hui au contentieux, sur un pourvoi formé par la municipalité de Nantes contre un arrêté du préfet de la Loire-Inférieure qui annulait le vote de divers crédits consistant en supplément de traitement et en secours en nature attribués, tant aux maitres et au personnel des écoles communales et des écoles libres, qu'aux enfants pauvres fréquentant ces deux catégories d'écoles, a admis le pourvoi formé par la municipalité de la ville de Nantes et annulé l'arrêt du préfet, en ce qui concerne la somme de 1,500 francs allouée pour secours à donner aux enfants pauvres des écoles indistinctement ; mais il a rejeté la partie du pourvoi relative aux allocations accordées aux écoles congréganistes comme aux écoles laïques.

Voici le texte des considérants de l'arrêt :

« Considérant que des dispositions de la loi du 30 octobre 1886 il résulte que le législateur n'a entendu n'admettre que deux sortes d'établissements d'enseignement primaire : les écoles publiques fondées et entretenues par l'Etat, les départements et les communes, et les écoles privées.

» Qu'au cours de la discussion de ladite loi les amendements présentés à l'effet de permettre aux communes de fonder, entretenir ou même subventionner les écoles privées ont été rejetés.

» Considérant que l'allocation de 1,500 francs en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles privées doit être distribuée en nature, et n'a pas le caractère d'une subvention accordée aux écoles privées et ne constituant qu'un secours à des élèves pauvres, ne diminuent en rien les charges de ces écoles. »

A ce sujet la *Liberté*, organe républicain, demande pourquoi on se montre si tolérant envers le conseil municipal de Paris, qui fait sans objections exactement la même chose qu'on reproche au conseil municipal de Nantes.

Mais ici il s'agit d'établissements laïques et alors tout est permis. Là-bas ce sont des établissements religieux et tout est défendu.

« O sainte égalité, conclut-elle, que deviens-tu devant ces deux poids et ces deux mesures ? »

L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC A PARIS

Paris, 20 février. — L'impératrice Frédéric a fait aujourd'hui l'ascension de la tour Eiffel.

Elle était accompagnée de sa fille, du comte et de la comtesse de Munster, et de plusieurs attachés de l'ambassade.

L'impératrice Frédéric, accompagnée de deux personnes, a visité ce matin, sans se faire connaitre, l'hôtel de ville.

Elle est descendue de son landau devant la statue d'Etienne Marcel qu'elle a longuement examinée; elle est rentrée à l'ambassade d'Allemagne à midi et demi.

Avant sa visite à l'hôtel-de-ville, l'impératrice s'est rendue à la librairie Bernard, du quai des Grands-Augustins ; l'impératrice est entrée dans la librairie pour demander la monnaie de 100 francs et elle a parcouru pendant un quart d'heure un album de fusains représentant des tableaux du Salon.

De là, elle est allée chez un bouquiniste du quai et a examiné les livres; mais elle n'a rien acheté.

Paris, 20 février. — Le *Temps* dit que, dans l'après-midi d'hier, l'impératrice a visité avec sa suite l'atelier de M. Bondat.

« Après s'être entretenue près d'une heure et demie avec l'illustre maitre, l'impératrice, visiblement enchantée de cette visite, remonta dans sa voiture qui était suivie d'un fiacre portant deux agents de la sûreté et se dirigea vers le consulat des Pays-Bas, situé 24, rue La Pérouse, où elle rendit successivement visite au ministre plénipotentiaire et au consul général de cette puissance.

» De la rue La Pérouse, l'impératrice retourna chez M. Bonnat, toujours avec la pensée de dépister les curieux, elle sortit de chez l'éminent peintre par une porte qui donne sur la rue Magellan, et rentra alors à l'hôtel de l'ambassade, rue de Lille. »

NOUVELLES DU JOUR

Les anarchistes de St-Denis

Paris, 20 février. — Les quinze anarchistes arrêtés la semaine dernière à Saint-Denis, au cours de la manifestation organisée à l'occasion des opérations du tirage au sort, ont été interrogés par M. Beloneau, commissaire de police, et ont reconnu avoir essayé de débaucher des jeunes gens qui devaient tirer au sort ce jour-là et leur avoir tenu des propos antipatriotiques.

Depuis plusieurs mois, ils ont essayé, à différentes reprises, de produire un mouvement révolutionnaire parmi les troupes casernées à Saint-Denis, mais leurs tentations ont toutes piteusement échouées Ils se contentent en ce moment de jeter par dessus les murs du quartier des brochures anarchistes. Ils ont été transférés au dépôt.

Le bruit courait aujourd'hui à Saint-Denis que les révolutionnaires ont l'intention d'aller manifester à la mairie de Saint-Denis le jour de la prochaine convocation du conseil municipal et de réclamer à cor et à cris la démission des conseillers socialistes qui n'ont fait dans cette circonstance aucune démarche pour demander l'élargissement des compagnons arrêtés.

L'anniversaire de l'élection de Léon XIII

Rome, 20 février. — Ce matin, pour l'anniversaire de son élection, le Pape a reçu en audience les cardinaux, qui lui ont présenté leurs félicitations.

Léon XIII et les catholiques français

Rome, 20 février. — On m'assure que la lettre de M. Piou à M. le comte d'Haussonville a fait en haut lieu l'impression la plus favorable. On l'a trouvée digne, précise et juste. Plusieurs évêques français ont été informés que le Saint-Siège désire vivement que la politique du cardinal Lavigerie soit suivie. Chaque fois que le Saint-Père a l'occasion de parler de la France, il préconise cette orientation. Mais le Vaticas procède avec prudence; il laisse à chacun la liberté de faire son évolution, quand il aura cru le moment venu.

Léon XIII a l'habitude d'avoir les égards les plus délicats pour des regrets et des préférences respectables. Mais tout en ne heurtant pas de front ces sentiments, il maintient avec une fermeté invincible la ligne politique qu'il a jugée une fois utile aux intérêts religieux d'un pays. Mgr Freppel, qui va quitter Rome, emportera cette conviction.

Je crois qu'à Rome on n'accepte pas la distinction du comte d'Haussonville entre l'*enseignement* et le *conseil*. Le Pape ne fait pas de la politique en affirmant que tel moyen doit être pris en considération, pour arriver à la sauvegarde efficace des intérêts religieux.

Le Saint-Siège n'a pas seulement la garde du dépôt de la foi ; il a la responsabilité de l'application des principes aux conditions contingentes de chaque époque et de chaque pays. Préconiser une telle orientation est conforme aux droits de l'Eglise et au meilleur mode de les défendre, ce n'est pas faire de la politique pure, c'est faire acte de chef de l'Eglise au premier chef.

La question *française* est considérée ici non comme une question politique, mais comme une question éminemment ecclésiastique.

Un emprunt italien en France

Rome, 20 février. — On déclare très sérieuse la nouvelle du *Capitan Fracassa* suivant laquelle le ministre des finances négocierait avec une grande maison de banque de Paris un emprunt à courte échéance, de trente millions en or.

M. Crispi et le prince de Bismarck

Rome, 20 février. — On dément que M. Crispi doive se rendre à Friedrischruhe.

L'Italie et la triple alliance

Rome, 20 février.— On assure que, dans le dernier conseil des ministres, M. Nicotera aurait demandé la publication du traité d'alliance qui lie l'Italie à l'Autriche et à l'Allemagne en se basant sur ce fait que les clauses concernant ces deux dernières puissances ont été livrées par elles à la publicité.

M. Di Rudinì ne serait pas opposé à cette publication, mais il reste à prendre l'avis du Roi et des puissances contractantes. Quoi qu'il en soit, plusieurs députés se proposent, dit-on, de porter la question à la tribune.

Les poursuites contre le prince de Bismarck

Berlin, 20 février. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se dit en mesure d'affirmer qu'il n'a nullement été question dans la séance du conseil des ministres du 15 de ce mois, du prince de Bismarck et des polémiques de presse auxquelles son nom a été mêlé.

L'archiduc François-Ferdinand

Budapest, 20 février. — L'archiduc François-Ferdinand de retour de Russie, a été reçu en audience pendant une heure par l'empereur.

Tentative d'assassinat contre un ancien président de la République Argentine

Buenos-Ayres, 20 février.— Le général de la Roca, ancien président de la République Argentine, a été l'objet d'une tentative d'assassinat Il a été blessé légèrement d'un coup de pistolet ; l'auteur de cet attentat a été arrêté.

Buenos-Ayres, 20 février. — Un décret d'expulsion a été rendu contre les officiers qui avaient pris part à la révolte de l'année dernière. Quarante d'entre eux ont offert leur démission et de quitter le pays.

50 hommes d'infanterie de la marine chilienne sont arrivés ici pour faire le service à bord de trois canonniers du Chili en ce moment à Buenos-Ayres.

Les Portugais compromis dans l'émeute d'Oporto

Oporto, 20 février. — La Cour militaire a mis en accusation aujourd'hui tous les individus arrêtés à la suite de la révolte du 31 janvier; 9 seulement ont été remis sn liberté. Le nombre des détenus s'élève environ à 500 soldats et à 21 civils; les soldats seront jugés par groupe de dix.

Une collision de trains en Amérique

New-York, 20 février. — Une collision a eu lieu ce matin entre deux trains de voyageurs dans le tunnel de Fourth-Avenue près d'Eighty-Fourth-Street.

Le bruit court qu'il y aurait eu des wagons incendiés qu'il y aurait eu quelques tués et blessés, notamment une femme uni aurait été brûlée.

New-York, 20 février. — Le nombre de personnes tuées dans la collision qui s'est produite ce matin, entre deux trains, dans le tunnel de Fourth-Avenue, est de six, il y a eu sept blessés.

Les artistes français à l'Exposition de Berlin

Paris, 20 février. — Voici les noms des peintres qui ont déjà adhéré à l'exposition de Berlin :

MM. Le Blant, Eugène Carrière, Armand Dumarescq, Fantin-Latour, Eugène Feyen, Humbert, Maurice Eliot, Saint Pierre, Laugée fils, Julien Dupré, Thevenot, Toudouze, Delachaux, Deschamps, Emile Munier, Jean-Paul Laurens, Adrien Moreau, Mme Madeleine Lemaire, MM. Lematte, Jacquet, Friant, Aimé Perret, Delort, Dameye, Petitjean, Nozal, Eugène Boudin, Yon, Gagliardini, Iwill, Delpy, Ziem, Claude Monnet, Sisley, Pezant, Hermann-Léon, Barillot, Villon, Zacharie Zakarian, Fouace, Villebeuseyx, Latouche, Lunois, de Vuillefroy, Zuber.

Deux sculpteurs seulement ont accepté, jusqu'à présent. d'envoyer leurs œuvres à Berlin ; ce sont MM. Fremiet et Carles.

L'escadre allemande à Spolato

Spolato, 20 février. — L'escadre allemande est arrivée ici; elle a échangé les saluts d'usage avec l'escadre autrichienne. Un dîner a été offert aux officiers par le gouverneur de Dalmatie venu exprès à Spolato.

La suppression de la censure

Paris, 20 février. — La commission de la censure a nommé M. Dyonis Ordinaire président.

Elle a décidé d'ouvrir une enquête et d'entendre les intéressés mercredi prochain.

Conseil supérieur du travail

Paris, 20 février. — Trois sous-commissions, celles de l'arbitrage, des salaires et des bureaux de placement ont siégé ce matin au ministère du commerce.

Elles ont commencé à entendre les dépositions des intéressés.

La Commission de l'arbitrage est favorable à l'élaboration d'un projet de loi sur la matière, mais sous la réserve expresse qu'au début l'arbitrage sera seulement facultatif.

L'impératrice d'Autriche à Grasse

Paris, 20 février. — Le *National* annonce que l'impératrice d'Autriche aurait décidé d'aller passer à Grasse les quelques semaines qu'elle comptait consacrer à un séjour à Florence, où sévit la fièvre typhoïde.

Le krach Macé

Paris, 20 février. — Une première dépêche de New-York annonçait hier la soi-disant arrestation de Berneau-Macé, d'après les indications de Sarah Bernhardt, qui l'aurait reconnu.

Une seconde dépêche dit :

« Mme Sarah Bernhardt et l'inspectsur de police démentent tous les points de ce récit, qui aurait cependant trouvé créance dans tous les cercles artistiques de New-York. »

Il est évident que, si Macé-Berneau a été vu à Arles et à Marseille les 8 et 9, il ne pouvait être avant-hier à New-York. Les chemins de fer et les paquebots vont vite mais pas à ce point-là.

Un drame à Ivry

Paris, 20 février. — Un drame sanglant s'est déroulé, hier soir, à quatre heures, au n° 46 de la rue de l'Ouest, à Ivry.

A cette adresse, existe un établissement de nourrisseur, exploité par Mme Engénie T... Cette dame, âgée de vingt-huit ans, avait à son service un garçon bouvier, nommé Malmezac, dit Julien, du même âge qu'elle.

Il parait que ce garçon était amoureux fou de sa patronne et se montrait très jaloux d'elle.

Hier, à quatre heures de l'après-midi, Malmezac surprit Mme Eugénie T..., seule, derrière une porte ouvrant sur la cour. Sans dire un mot, le bouvier sortit un revolver de sa poche et en déchargea trois coups sur la malheureuse jeune femme, qui reçut les trois balles dans la tête, sans toutefois être tuée.

Tournant ensuite l'arme contre lui-même, le garçon se logea deux balles sous le menton.

Il ne réussit pas davantage à se donner la mort.

Le personnel de la maison et les voisins accoururent et prodiguèrent aux blessés les premiers soins.

Mme Eugénie est soignée chez elle; son meurtrier a été transporté à l'hôpital de la Pitié.

L'état des deux blessés est fort grave.

Deux suicides

Bordeaux, 20 février. — Ce matin, le train du Médoc, se dirigeant sur Bordeaux, a écrasé un vieillard de 80 ans qui était couché sur la voie.

Cet homme a été reconnu; il paraît que, depuis quelque temps, il était hanté des idées de suicide.

Lyon, 20 février. — Un suicide émouvant a eu lieu aujourd'hui, dans le train de Lyon qui arrive de Vienne à 11 h. 34.

Un jeune homme, paraissant âgé de vingt-six à trente ans, s'est tiré deux coups de revolver entre les gares de Chasse et de Serezin. Son état est désespéré.

L'identité de ce malheureux n'a pu être établie.

Epouvantable drame à Lorient

Lorient, 20 février. — Un crime affreux cause une grande émotion dans la ville.

Une veuve Molardeau, agissant, croit-on, dans un accès de folie, à tranché la tête de sa plus jeune enfant, et s'est coupée ensuite la gorge.

Les cadavres ont été transportés à l'hôpital.

Ecroulement d'une maison

Toulouse, 20 février. — Un terrible accident vient de jeter la consternation dans la commune de Villelongue (Aude).

Hier matin, la maison du forgeron Amouroux s'est effondrée, ensevelissant sept personnes dans les décombres : le père, la mère et cinq enfants sont horriblement blessés. On craint que la mère et quatre enfants ne survivent pas à leurs blessures.

M. de Rudini et la France

Londres, 20 février. — Le correspondant du *Daily News* lui télégraphie que dans une entrevue avec M. de Rudini le président du conseil lui a déclaré que son plus vif désir était de dissiper tout malentendu entre français et italiens.

Il a pleine confiance dans le succès de ses intentions.

La triple alliance

Rome, 20 février. — Plusieurs journaux publient une information venue de Vienne d'où il résulterait que le traité de la triple alliance contiendra une clause secrète par laquelle, si aucun des trois Etats contractants ne le dénonce un an avant son échéance, le traité sera prorogé de plein droit pour une période de six nouvelles années.

BOURSE DE PARIS

du samedi 21 février

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
91 121/2	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	91 12
95 80	3 0/0	.. ..	.. ..	95 77
105 10	4 1/2 0/0 1825	.. ..	.. ..	105 05
95 40	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	95 25
19 75	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	19 72
496 25	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	495 31
77 75	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	77 1/2
93 40	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	93 3/8
67 ..	Portugais 3 0/0	.. ..	.. ..	67 ..
97 3/16	Consolidés anglais	.. ..	.. ..	97 1/8
99 11/16	Russe 1889	.. ..	.. ..	99 13/16
.. ..	Russe 1888	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1890	.. ..	.. ..	.. ..
	Sociétés de crédit			
1318 75	Banque de France	....	....	1318 ..
553 75	Banque d'Escompte	....	....	555 ..
....	Banque de Paris	....	....	843 75
1323 75	Crédit Foncier	....	....	1328 ..
449 ..	Crédit Mobilier	....	....	449 ..
825 ..	Crédit Lyonnais	....	....	828 ..
635 ..	Banque Ottomane	....	....	631 25
	Chemins de fer			
1895 ..	Nord	....	....	.... ..
1547 50	Paris-Lyon-Méditer.	....	....	1545 ..
.... ..	Orléans	....	....	.... ..
540 ..	Autrichiens	....	....	540 ..
308 75	Lombards	....	....	307 ..
853 75	Nord Espagne	....	....	852 ..
230 ..	Saragosse	....	....	230 ..
	Valeurs diverses			
1472 50	Gaz Parisien	....	....	1471 ..
73 50	Métaux	....	....	72 ..
.... ..	Panama	....	....	37 50
2425 75	Suez	....	....	2457 ..
	Mines			
587 50	Rio-Tinto	....	....	591 25
173 75	Tharsis	....	....	172 75
.... ..	de Beers	....	....	421 25

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 21 février 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 25 ..	3 0/0	95 30 ..
94 30 ..	3 0/0 1891	94 12 1/2
96	3 0/0 amortissable	96 15 ..
105	4 1/2 0/0 1825	105 .. ..

BOURSE DE LILLE

du samedi 21 février

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1880, remboursable à 100 fr.	...	114 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	128 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	515 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	515 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	422 75
Lille 1887	395 ..	395 ..
Lille 1889 (libérée)	...	488 ..
Lille 1890 (non libérée)	...	480 ..
Armentières 1886	...	495 ..
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	45 50
Tourcoing 1878	...	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	118 50
Département du Nord	...	106 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	...	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	...	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	...	275 ..
Caisse Platel et Cie	...	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	...	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	...	420 ..
Comptoir comm. Javilier et Cie, act. 1 000 fr.	...	1150 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	590 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	...	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	...	495 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	...	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	...	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	...	840 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ats. Grassin) 500 fr.	...	150 ..
Tramways du Département. du Nord (ex-c. 7)	...	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	...	512 ..
Belgutte et Cie	...	621 25
Soc. an. Lille et Renaisses, act. 1.000 fr. t. p.	...	2065 ..
Bische-Saint-Vaast	...	3000
Denain et Anzin	...	205 ..
Obligations Nord	...	330 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	175 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	...	514 75
Chemins de fer économiques du Nord	...	523 75

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	...	18256 ..
Anzin 100e de dernier	5405 51 25	5100 ..
Béthune 1881	...	595 ..
Béthune 1877	441.25	441 25
Bruay (Pas-de-Calais)	14060	13935 ..
Bully-Grenay le 6e	3265	3225 75
Carvin	1770	1715 ..
Courrières	...	43500 ..
Campagnac	...	445 ..
Crespin	221.25	275 ..
Douchy	...	4060 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.	...	225 ..
Dourges	...	9100 ..
Escarpelle (Nord)	...	3063 ..
Epinac	...	390 ..
Ferfay (Société anonyme)	...	836 75
Lens	...	26300 ..
Liévin	...	2560 ..
Ostricourt	586.75	5500 ..
Meurchin	...	24990 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	...	2760 ..
Drocourt	...	30 ..
Sincey-le-Rouvray	...	220 75
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	30200 ..
Vicoigne et Nœux	...	...

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL)

Une épidémie au lycée Saint-Louis et à Grignon

Paris, 21 février. — Une épidémie de fièvre scarlatine règne en ce moment au lycée Saint-Louis; on compte six ou sept cas.

Deux élèves, dont un interne, ont succombé hier aux atteintes du mal.

Grignon, 21 février. — Il y a en ce moment, à l'Ecole de Grignon, une épidémie de fièvre scarlatine. Deux élèves ont été atteints samedi dernier, et deux autres sont allés rejoindre le surlendemain à l'infirmerie leurs camarades : ils présentaient les mêmes symptômes, bien que les deux premiers malades aient été immédiatement écartés de toute l'Ecole.

Le journal des Goncourt
Une réponse de M. de Goncourt

On n'a pas oublié la querelle qui s'est élevée entre M. Renan et M. de Goncourt au sujet de la publication du *Journal*. Pris à partie par M. Renan, M. de Goncourt a déclaré qu'il ajournait sa réponse et en ferait la préface qui paraît aujourd'hui dans le *Figaro*. En voici un extrait :

» En effet, tout le monde sait que M. Renan appartient à la famille des grands penseurs, des contempteurs de beaucoup de conventions humaines, que des esprits plus humbles, des gens comme moi, manquant « d'idées générales, » vénèrent encore, et nul n'ignore qu'il y a une tendance chez ces grands penseurs à voir, en cette heure, dans la religion de la Patrie, une chose presque aussi démodée que la religion du Roi sous l'ancienne monarchie, une tendance à mettre l'Humanité au-dessus de la France : des idées qui ne sont pas encore les miennes, mais qui sont incontestablement dans l'ordre philosophique et humanitaire, des idées supérisnres à mes idées bourgeoises.

» Et c'est tout ce que mettent au jour mes conversations. Car je n'ai jamais dit que M. Renan se fût réjoui des victoires allemandes ou qu'il les trouvât légitimes, mais j'ai dit qu'il considérait la race allemande comme une race supérieure à la race française, peut-être par le même sentiment que Nefftzer, — parce qu'elle est protestante.

» Eh! mon Dieu, ce n'est un secret pour personne que l'engouement pendant les doux ou trois années qui ont précédé la guerre, que l'engouement de nos grands penseurs français pour l'Allemagne, et les dineurs de Magny ont eu, pendant plusieurs années, les oreilles rebattues de la supériorité de la sciences allsmande, de la supériorité de la femme de chambre allemande, de la supériorité de la choucroûte allemande, etc., etc., enfin de la supériorité de la princesse de Prusse sur toutes les princesses de la terre.

» Et quelque inintelligent, monsieur Renan, que vous vouliez me faire passer auprès du public, il me restait, en 1870, encore assez de mémoire pour ne pas confondre l'Allemagne de Gœthe et de Schiller avec l'Allemagne de Bismarck et de Moltke, et je n'ai jamais eu assez d'imagination pour inventer, dans mes conversations, des interruptions comme celle de Saint-Victor. »

Un drame sur une locomotive

Mulhouse, 21 février. — Le personnel et les voyageurs qui se trouvaient hier soir sur le perron de la gare de Cernay,